

Examen

SUR LA QUESTION SUIVANTE,

PROPOSEE

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS,

**QUELLES SONT LES MODIFICATIONS UTILES ET FACILES A INTRODUIRE
DANS L'ENSEIGNEMENT ACTUEL DES COLLÈGES POUR LE METTRE
PLUS EN RAPPORT AVEC L'ÉTAT DE LA CIVILISATION
ET LES BESOINS DE L'EPOQUE ?**

Pour qu'un plan d'étude soit bon il doit satisfaire aux besoins de la générosité : s'il ne convient qu'à une seule classe d'individus, il est nécessairement vicieux.

Les parties d'un tout s'enchaînent et se prêtent un mutuel appui ; la perfection de l'ensemble et celle des détails dépendent l'une de l'autre ; pour atteindre ce but, il faut coordonner les parties de ce tout, il faut les harmoniser, si je puis m'exprimer ainsi : il faut que la bonté de l'une ne soit pas neutralisée par les vices des autres, autrement on n'aura jamais qu'un ensemble incohérent, qu'un amalgame monstrueux de bon et de mauvais. Ce principe qui est vrai en tout, l'est surtout à l'égard de l'éducation. L'éducation est si vaste ; elle embrasse tant de choses ; il y a tant de points importants qui s'appuient les uns sur les autres, depuis la naissance de l'homme, jusqu'à son entrée dans le monde ; tant de causes peuvent influencer sur son moral, sur son intelligence, sur son physique, et par conséquent sur sa destinée, que l'étude de cet art est à mon avis une des plus étendues, des plus difficiles et des plus essentielles ; une de celles qui devraient être placées le plus haut dans la société ; elle est au contraire placée si bas, que personnes ne s'en occupe. Dans cette vaste chaîne, la question des études de nos collèges n'étant qu'un anneau, je crois devoir faire accompagner cet examen de quelques considérations sur l'ensemble, soit des études, soit du système universitaire, soit de l'éducation en général ; ces considérations me conduiront naturellement à la question, à l'ordre du jour, celle du monopole de l'université et de la liberté de l'enseignement, que j'examinerai en peu de mots.

Le gouvernement doit-il veiller sur l'instruction publique ou doit-il s'abandonner entièrement à l'industrie particulière et au zèle des familles ? Cette question ne me paraît pas douteuse ; car si l'on s'en rapportait uniquement aux soins des parents, leur défaut d'expérience dans l'enseignement, les exposerait trop souvent à être dupes du charlatanisme, et souvent aussi, leur indifférence ou leur faiblesse, compromettrait l'instruction de leurs enfants. Pour éviter ces deux graves inconvénients, il faut une action forte, qui dirige l'instruction en général, qui

donne en quelque sorte l'élan, qui soit le type ou le modèle, sans cependant porter atteinte à la liberté, que chaque père de famille doit avoir de faire élever ses enfants comme bon lui semble. Cette action ne peut venir que du gouvernement ; mais jusqu'où doit s'étendre son influence ? Cette question est précisément celle du monopole.

Il convient de diviser en deux degrés l'instruction qui précède celle des collèges.

L'instruction publique peut être divisée en trois périodes ; *l'instruction primaire*, c'est-à-dire celle des écoles élémentaires, *l'instruction classique* ou celle des collèges, et enfin *l'instruction spéciale*, c'est-à-dire celle que l'on reçoit dans les écoles spéciales. Cette haute instruction rentre naturellement dans les attributions du gouvernement ; lui seul peut et doit la diriger. Le système organique de ces études est sans doute susceptible de beaucoup d'amélioration de détails ; mais malgré cela je ne pense pas que nous ayons rien à envier sous ce rapport à l'étranger. Nos écoles de droit et de médecine, nos écoles militaires et de marine, toutes celles des services publics, et pardessus tout, notre école polytechnique fait l'admiration et l'envie des autres nations. Nous devons ajouter à toutes ces *richesses savantes* tous les cours gratuits scientifiques et littéraires faits par nos premiers savants à la Sorbonne, au collège de France, au Jardin des Plantes, à l'Observatoire, et qui attirent les étudiants de tous les âges et de tous les pays, sans avoir les inconvénients de l'agglomération et de l'esprit de corps des universités allemandes. Je connais ces universités et je n'hésite pas à dire que, dans mon opinion, le système des hautes études en France est infiniment préférable, soit par leur étendue, soit par leur organisation, quoique, je le répète, il soit susceptible de nombreuses améliorations de détails ; mais c'est un point sur lequel je n'insisterai pas ; parce qu'il sort de mon sujet ; je n'en ai dit deux mots que pour ramener ensuite plus aisément la question à son véritable objet. J'ajouterai seulement qu'ici le gouvernement se montre ce qu'il doit être, dispensateur de l'instruction et non spéculateur, que celle qu'il offre est une ressource précieuse que la jeunesse studieuse chercherait vainement ailleurs.

Si nous n'avons rien à envier aux étrangers à l'égard des hautes études, il n'en est pas de même pour les deux autres degrés, l'instruction primaire et l'instruction classique. Je ferai même observer que s'il y a peu de jeunes gens en état de profiter de ces hautes études, que je puis appeler *études libres*, cela tient à ce que l'instruction classique ne les y prépare pas d'une manière convenable, et que les élèves sortent, la plupart du temps des collèges, sans avoir les connaissances même les plus usuelles. Ce point est fort important et je serai dans le cas d'y revenir.

L'instruction primaire est sans contredit celle qui influe le plus sur l'état moral d'un peuple, parce qu'elle s'adresse à tous les individus sans exception, depuis le plus pauvre jusqu'au plus riche ; tous doivent passer par ce degré auquel les uns s'arrêtent et que les autres dépassent. Elle doit donc éveiller toute la sollicitude du gouvernement à l'égard de ceux qui ne peuvent l'acquérir ; il doit la faire pénétrer dans les dernières classes de la société, en la donnant gratuitement aux pauvres, laissant à l'industrie particulière le soin de la donner à ceux qui peuvent la payer, tout en exigeant les garanties nécessaires de capacité, d'habileté et de moralité. Sans m'étendre sur l'organisation de ce premier degré qui sort également de mon sujet, je dirai seulement que l'instruction primaire est à l'instruction classique, ce que celle-ci est aux études spéciales ; et qu'il y a une foule de jeunes gens qui ne peuvent profiter des études secondaires, parce que leur première instruction a été négligée, et qu'ils arrivent au collège sans posséder le plus souvent aucune des notions fondamentales que l'on ne peut et que l'on ne doit pas y donner. Au nombre de ces études préparatoires, je place en première ligne celle de la langue maternelle. Tout le monde connaît l'ignorance de nos humanistes sur ce point, et les

conséquences n'en sont pas seulement la privation d'une connaissance, mais un préjudice réel porté à toutes les autres branches d'instruction.

En effet, il n'est pas douteux que si les élèves connaissaient leur langue par principes, s'ils avaient une idée exacte de la grammaire, de la construction, dit mécanisme du langage, ils étudieraient les langues anciennes avec infiniment plus de facilité. Ce n'est pas tout, s'ils étaient habitués à rédiger avec soin et correction, si leurs idées étaient assez développées pour saisir le défaut de précision d'une phrase, ils traduiraient avec plus de correction et en même temps plus de fruit ; ils comprendraient mieux le sens des auteurs, et ne violeraient pas, comme ils le font à chaque instant, *sans s'en apercevoir*, les lois du plus simple bon sens. Ajoutez encore que l'habitude de rédiger avec précision et correction, influencerait sur toutes les autres études, sur les mathématiques, sur l'histoire, sur toutes celles en un mot qui exigent des rédactions ; que les professeurs corrigeraient avec bien plus de soins des devoirs qu'ils n'auraient à examiner que sous un seul point de vue, tandis qu'ils sont souvent dégoûtés par une incorrection vraiment rebutante de style et de pensées, et souvent aussi par la difficulté de les déchiffrer.

Des notions élémentaires de géographie et d'histoire seraient également nécessaires pour profiter des études classiques, le fond des auteurs anciens reposant presque entièrement sur ces deux sciences, sans lesquelles les faits détachés que l'on y trouve ne présentent qu'un sens incomplet et décousu. On objectera peut-être que ces deux sciences font partie des études classiques ; mais pour toute réponse je demande qu'on s'assure du fruit qu'en retirent les élèves.

Enfin les mathématiques que l'on réserve entièrement pour les dernières années, devraient commencer de fort bonne heure, et être suivies graduellement d'année en année pendant tout le cours des études. Les élèves arriveraient ainsi bien plus aisément aux études spéciales, que s'ils sont obligés, comme cela a lieu, de voir, en une couple d'années, un cours complet de mathématiques, ce qui devient impossible à un grand nombre.

L'instruction primaire devrait donc être une introduction nécessaire aux études secondaires ou classiques ; l'étendue des connaissances qu'elle comporte devrait être déterminée avec précision, et les élèves ne devraient être admis aux cours secondaires qu'en justifiant de connaissances suffisantes ; connaissances que l'on doit laisser libre de puiser partout où l'on veut.

Voici à peu près ce que l'on devrait exiger :

- 1° Connaissance de la grammaire française, et analyse grammaticale parfaite.
- 2° Orthographe très correcte et très raisonnée.
- 3° L'arithmétique jusqu'aux proportions inclusivement.
- 4° Des notions élémentaires de géométrie pratique.
- 5° Notions générales d'histoire, et histoire sainte en particulier.
- 6° Géographie générale de toutes les parties du monde.
- 7° Notions générales de cosmographie.
- 8° Écriture courante très lisible.

Il serait nécessaire d'avoir pour ce degré, comme pour le baccalauréat un manuel indiquant exactement la quantité de matières exigées dans chaque partie.

J'arrive maintenant aux études secondaires ou classiques.

Pour qu'un plan d'études soit bon, il doit réunir deux conditions, la bonté de la méthode et l'utilité la plus générale possible. C'est sous ce dernier point de vue que nous allons

spécialement considérer les études de nos collègues. Si un système d'études ne convient qu'à une certaine classe d'individus il est nécessairement vicieux ; or, personne ne conteste aujourd'hui qu'une foule de jeunes gens ne trouvent point dans nos collèges les ressources qui leur sont nécessaires d'après leur vocation future. Quant aux améliorations à y introduire, on peut les envisager d'abord sous le point de vue le plus rationnel ; mais comme les usages consacrés par les siècles ne peuvent se changer en un jour, et qu'on ne peut pas heurter trop brusquement les préjugés, la société royale d'Arras a sagement demandé les améliorations faciles à introduire, évitant par là de tomber dans un défaut malheureusement trop commun, celui des théories séduisantes mais impraticables. Cependant comme il faut partir d'une base fixe, je prendrai pour point de départ celui qui me semble le plus rationnel pour arriver successivement au plan le plus facile.

Les études sont de deux natures : les unes sont d'une utilité générale, sont nécessaires à toutes les classes, quelque soit la carrière que l'on doit embrasser ; telles sont : la langue maternelle considérée sous le rapport grammatical et littéraire, les mathématiques élémentaires et leurs applications usuelles, la géographie, l'histoire, les éléments d'astronomie, de physique, de mécanique et de chimie. Les autres sont particulières à la destination des individus ; telles sont les mathématiques spéciales, les langues mortes, etc. ; voilà la grande division qui devrait exister dans les études. Les premières années devraient être exclusivement consacrées aux études générales, et les dernières aux études spéciales ; de telle sorte que les jeunes gens qui n'auraient besoin que des premières ne perdraient pas leur temps à étudier les autres. Au lieu de cela on suit un système tout opposé. D'abord, l'étude de la langue française peut-être regardée comme nulle ; celle de la géographie et de l'histoire comme très négligées ; celle des mathématiques et des sciences naturelles est réservée pour les dernières classes auxquelles beaucoup d'individus n'atteignent pas ; tandis que celle des langues mortes, qui ne sert qu'à un petit nombre, est commune à tous. Ajoutez que l'on consacre dix ans à ces langues, au bout desquels on ne sait, à peu près que cela, tandis qu'on pourrait les savoir tout aussi bien en deux ou trois ans, en les commençant plus tard, si l'on en retranchait surtout les exercices qui, comme les vers et les discours latins, sont d'une inutilité absolue. Les mathématiques qui demandent au contraire une longue habitude, un développement gradué dans les idées, des exercices pratiques longtemps soutenus, doivent être digérés en deux ou trois ans, ce qui est impossible à un grand nombre d'étudiants ; aussi combien en voit-on qui, dans les épreuves du baccalauréat, ne peuvent répondre aux plus simples questions d'arithmétique. Si, au lieu de cela, cette étude était commencée de bonne heure, les élèves en verraient chaque année une petite partie, avec laquelle ils auraient tout le temps de se familiariser par de nombreux exercices pratiques ; ils arriveraient ainsi à quinze ans, ayant vu sans efforts toutes leurs mathématiques élémentaires, et pourraient ensuite, s'il y a lieu, étudier avec infiniment plus de fruit et de facilité les mathématiques spéciales. Tel est le plan qui me paraît le plus propre à répondre aux besoins de la société.

Je le résume en peu de mots :

Les premières classes, c'est-à-dire la sixième, la septième et la huitième, et au-dessous, devraient être consacrées aux études primaires, faites en dehors des collèges et dont nous avons indiqué l'objet plus haut. Les élèves ne seraient admis au collège qu'après un examen sévère sur ces premières études. Les classes de cinquième, quatrième, troisième et deuxième, seraient entièrement consacrées aux études générales ; savoir :

1° La langue et la littérature françaises jusqu'à la rhétorique inclusivement, qui ferait un des objets de la dernière année ;

- 2° les mathématiques élémentaires comprenant toute l'arithmétique et la géométrie, et leurs applications usuelles dans les arts ;
- 3° la géographie ancienne et la moderne ;
- 4° l'histoire complète y compris bien entendu, l'histoire de France ;
- 5° les éléments de physique, de chimie, de mécanique et d'astronomie ;
- 6° une ou deux langues vivantes pour ceux qui en auraient besoin ; cette étude ne rentrant pas précisément dans la classe de celles qui sont d'une nécessité absolue.

A cette époque, les élèves qui ne peuvent aller plus loin cessent leurs études ; mais ils savent quelque chose de positif et de réellement utile. Ceux qui doivent continuer se séparent pour étudier pendant les trois années suivantes, chacun ce qui a rapport à sa vocation ; les uns, les mathématiques spéciales et leurs applications aux sciences ; les autres, les langues mortes pour la médecine, le barreau et la carrière littéraire. Les uns et les autres suivraient en même temps des cours de haute littérature et de philosophie.

Voici seulement la réponse à la question :

Mais, comme nous l'avons dit, il ne suffit plus qu'un plan soit bon, il faut qu'il soit d'une facile exécution ; et, celui-ci, je l'avoue, présenterait, non pas des difficultés, car il me semble fort simple, mais trouverait sans doute de l'opposition dans les préjugés de ceux qui regardent encore le latin et le grec comme la base sur laquelle repose toute l'éducation, et qui n'entrevoient pas la possibilité de faire cette étude en deux ou trois ans. Or, voici les modifications que l'on pourrait y apporter et qui, joignant à l'avantage d'une exécution extrêmement facile, celui de satisfaire à peu près toutes les exigences et tous les besoins.

Je maintiens d'abord la première des positions, celle par laquelle les premières classes sont consacrées aux études primaires, et qui prescrit un examen sévère sur ces études avant d'être admis au collège. Je la regarde comme d'une extrême importance, et si l'on ne devait apporter qu'une seule modification au système actuel, je donnerais la préférence à celle-ci.

Les études classiques proprement dites, ne commenceraient, comme dans le premier projet, qu'à la cinquième ou si l'on veut à la sixième. Les élèves seraient pour ces études divisés en deux catégories ; d'un côté ceux qui ont besoin des langues mortes, et de l'autre ceux auxquels elles sont inutiles ; c'est cette distinction qui doit nous servir de base. A cet effet, je propose de diminuer un peu le temps donné aux langues mortes et de n'y consacrer qu'une classe par jour, celle du matin, par exemple, temps qui serait encore amplement suffisant, depuis la sixième jusqu'à la philosophie. La classe du soir serait employée à l'étude du français, des mathématiques, de la géographie, etc., études dans lesquelles les élèves auraient déjà fait quelques pas dans les classes élémentaires.

Quant aux langues vivantes, elles exigent une étude suivie, et d'autant plus longue, qu'on est dans un pays étranger et qu'un des résultats les plus importants à atteindre consiste à écrire purement dans la langue, ce qui ne peut s'acquérir qu'avec un long exercice et un certain développement d'intelligence qui n'est pas donné dans un âge trop tendre. L'expérience m'a démontré qu'en les faisant marcher de front avec les langues mortes et toutes les autres études, il était difficile que les unes ou les autres n'en souffrissent pas, surtout par les moyens que l'on emploie pour les enseigner ; mais si l'on considère que les élèves qui ne doivent pas apprendre les langues mortes sont ceux qui ont plus particulièrement besoin des langues vivantes, on ne verra pas d'inconvénient à mettre cette classe en même temps que celle du latin et du grec. Ainsi, dans les classes du soir, les élèves sont réunis pour les études générales, et dans celles du matin ils sont divisés ; les uns aux langues anciennes et les autres aux langues modernes. Mais, comme il serait trop coûteux et même inutile de réunir dans un même collège la totalité

des langues modernes dont on peut avoir besoin, on enseignerait à peu près dans tous celle qui est d'une utilité plus générale, l'anglais, par exemple, et l'on y ajouterait, selon les localités, dans les uns l'allemand, dans d'autres l'italien, dans d'autres l'espagnol, etc. Paris, réunissant plusieurs collèges, chacun pourrait y avoir la spécialité sous ce rapport.

Nous avons dit plus haut que les connaissances primaires qui devraient être exigées étaient, 1° pour le français, les connaissances de la grammaire et de l'analyse grammaticale, ainsi qu'une orthographe très correcte et très raisonnée, ce serait un point dont on n'aurait pas à s'occuper au collège ; 2° pour les mathématiques, l'arithmétique jusqu'aux proportions inclusivement, et des notions élémentaires de géométrie pratique, on reprendrait l'arithmétique depuis les proportions, et la géométrie depuis le commencement.

Quant aux autres sciences, on les reprendraient toutes depuis le commencement, mais on les étudierait d'une manière plus profonde, et l'on joindrait : à la géographie, des connaissances de statistique ; à l'histoire, des considérations d'un ordre plus élevé ; à la cosmographie, quelques applications de mathématiques.

Voici maintenant ce plan établi d'une manière régulière et pratique :

PLAN D'ÉTUDES

CLASSE DE 6^{ème}

LEÇONS DU MATIN

ÉTUDES SPÉCIALES

Commencement du latin et du grec pour les uns.

Commencement de l'anglais et de l'allemand pour les autres, ou d'autres langues, selon le collège. — Exercices de thèmes et de versions.

Ces leçons ont lieu tous les jours pour les langues anciennes, et tous les deux jours pour chacune des deux langues vivantes.

LEÇONS DU SOIR

ÉTUDES GÉNÉRALES

Langue française. — Syntaxe de chaque partie du discours. — Construction et emploi des mots. — Exercices de narration.

(Deux classes par semaine).

Mathématiques. — Arithmétique depuis les proportions. — Les deux premiers livres de la géométrie.

(Une classe par semaine.)

Géographie. — Revue rapide de la géographie générale du globe et de géographie particulière de chaque état. — Géographie ancienne.

(Une classe par semaine).

Histoire. — Histoire grecque et histoire romaine.

(Une classe par semaine.)

CLASSE DE 5ème

Suite de l'étude du latin et du grec. —
Suite de l'anglais et de l'allemand. —
Exercices de thèmes et de versions. —
Composition de lettres en anglais et en
allemand.

Langue française. — Etudes des
difficultés de la langue et des
questions en litige. — Solution des
questions grammaticales. —
Exercices de composition.
(Deux classes par semaine.)

Mathématiques. — Le troisième et le
quatrième livre de la géométrie. (Une
classe par semaine.)

Géographie. — Géographie
particulièrement et très détaillée de la
France.
(Une classe par semaine.)

Histoire. — Histoire spéciale de
France.
(Une classe par semaine.)

CLASSE DE 4ème

Suite de l'étude du latin et du grec. — Suite de l'anglais et de l'allemand. — Etudes des poètes. — Traduction suivie d'un ouvrage français en anglais et en allemand.

Langue française. — Etude des synonymes. — Exercices de compositions. (Deux classes par semaine.)

Mathématiques. — Le cinquième livre de la géométrie. — Les logarithmes. (Une classe par semaine.)

Géographie. — Géographie ancienne et moderne comparées. (Une classe par semaine.)

Histoire. — Histoire spéciale des principaux peuples modernes (Une classe par semaine.)

CLASSE DE 3ème

Suite de l'étude du latin et du grec.
— Suite de l'anglais et de l'allemand. — Suite de l'étude des poètes. — Exercices de narrations

Langue française. — Etude des règles de la poésie. — Examens critiques d'ouvrages de littérature, sous le rapport de la correction du style. — Exercices de compositions.
(Deux classes par semaine.)

Mathématiques. — Le sixième livre de la géométrie. — Les quatre opérations algébriques.
(Une classe par semaine.)

Géographie. — Géographie du moyen âge.
(Une classe par semaine.)

Histoire. Histoire du moyen âge
(Une classe par semaine.)

CLASSE DE 2de

Suite de l'étude du latin et du grec.

Suite de l'anglais et de l'allemand-

Explication des auteurs les plus difficiles dans ces deux langues.

Langue française. — Continuation de l'examen critique d'ouvrages de littérature en prose et en vers. — Exercices de compositions.

(Une classe par semaine.)

Mathématiques. — Le septième et le huitième livres de la géométrie. — Equations du premier degré.

(Deux classes par semaine.)

Physique et Mécanique élémentaires.

(Une classe par semaine.)

Histoire naturelle.

(Une classe par semaine.)

CLASSE DE RHÉTORIQUE

Suite de l'étude du latin et du grec. — Rhétorique latine. — Suite de l'anglais et de l'allemand. — Littérature. — Composition de discours.

Langue française. — Rhétorique française. — Cours complet de littérature. — Composition de discours français. (Deux classes par semaine.)

Mathématiques. — Éléments de trigonométrie. — Equations du deuxième degré. (Deux classes par semaine.)

Astronomie.
(Une classe par semaine.)

Chimie.
(Une classe par semaine.)

NOTA. Ces deux derniers objets pourraient être enseignés seulement, l'un pendant le premier semestre, et l'autre pendant le deuxième.

1^{re} ANNÉE DE PHILOSOPHIE

Philosophie.

Mathématiques spéciales

2^{me} ANNÉE DE PHILOSOPHIE

Cette seconde année devrait être une année complémentaire et purement facultative, dont les élèves pourraient profiter pour se fortifier sur leurs études littéraires et scientifiques.

Tel est le plan d'études que je propose, et qui me paraît devoir satisfaire aux besoins généraux. Il est sans doute susceptible de quelques modifications de détails ; mais le fond et l'ensemble de l'organisation me semblent ce qu'il y a de plus propre pour concilier toutes les exigences. Il est encore plusieurs autres points qui peuvent influer sur le succès des études et que je dois examiner.

Un grand nombre d'élèves se traîne d'année en année sur les bancs sans résultats ; et cela tient d'abord à la sécheresse des études, dont la monotonie est rebutante ; une plus grande variété dans les objets d'enseignement serait pour beaucoup un motif d'attrait et d'émulation, et, en second lieu, au vice des études primaires, comme nous l'avons démontré ; mais cela tient encore à ce que l'obligation d'obtenir des résultats n'est pas assez rigoureuse, ou pour mieux dire cette obligation n'existe pas ; car il ne faut pas se le dissimuler, les prix ne sont réellement un stimulant que pour les plus forts ; la grande masse des élèves médiocres est plutôt découragée, aussi ceux qui n'en obtiennent pas en prennent aisément leur part, parce qu'il n'en résulte pour eux aucune conséquence fâcheuse. Il faudrait donc trouver le moyen de les mettre en quelque sorte tous dans la nécessité de réussir, et d'y intéresser leurs parents et leurs professeurs. Voici ce que je propose pour atteindre ce but.

Les élèves passant d'une classe dans une autre sans avoir, la plupart du temps, profité en rien de l'instruction donnée dans celle d'où ils sortent ; ils devraient tous être soumis à un examen à la fin de l'année classique. D'après cet examen, on rejetterait tous les ignorants et l'on n'admettrait à la classe suivante que ceux qui auraient les connaissances nécessaires. On délivrerait à ces derniers un certificat qui pourrait être regardé comme une récompense, avec lequel ils pourraient se présenter dans quelque collège que ce soit. A cet effet, il faudrait que la quantité de matières enseignée dans chaque classe fût parfaitement déterminée, et qu'on établît un manuel d'examen comme pour le baccalauréat. On conçoit que, par ce moyen bien simple, les élèves, les parents même, et les professeurs, sont intéressés à la réussite ; ces *derniers surtout auraient un intérêt majeur à ne pas concentrer leur attention sur les dix plus forts qui peuvent obtenir des succès dans les concours*. J'appelle sur ce dernier point toute l'attention de l'autorité compétente.

Il est encore un second moyen non moins efficace que le premier. Le grade de bachelier est facultatif, si ce n'est pour quelques professeurs, je voudrais qu'il fût obligatoire, et que tout élève, à la fin de ses études, dût subir un examen à la suite duquel on lui conférerait le diplôme, s'il y a lieu. Le rejet serait nécessairement une honte qui exciterait beaucoup de jeunes gens au travail, et qui pourrait avoir des conséquences. Mais, comme d'après le plan ci-dessus, les élèves peuvent suivre tel ou tel genre d'études, je voudrais que ce grade fût susceptible de trois degrés. Pour le premier, que j'appellerai *baccalauréat ès lettres françaises*, l'examen porterait sur tous les objets d'enseignement vus jusqu'en rhétorique inclusivement, à l'exclusion des langues mortes et des langues vivantes ; pour le second, qui serait le *baccalauréat ès lettres anciennes*, le fond de l'examen serait le latin et le grec ; le *troisième*, serait celui qui est connu sous le nom de *baccalauréat ès sciences*. Ces trois grades devraient être *indépendant des uns des autres*, ce qui est une condition très importante ; mais l'on pourrait accorder un titre particulier à celui qui les réunirait tous, celui, par exemple, de *bachelier général*.

Afin de donner à ces divers titres plus d'importance, et afin de mettre les élèves et les parents dans le cas d'y tenir, quelque fût la destination des jeunes gens, je voudrais que nul ne pût être admis à une fonction publique quelconque sans avoir au moins l'un des trois. On conçoit alors quel intérêt chacun aurait à posséder un titre qui deviendrait un passeport indispensable pour parvenir aux emplois ; non seulement, par ce moyen, le gouvernement

forcerait un plus grand nombre de jeunes gens à faire des études sérieuses ; mais n'attirerait à lui que les capacités.

Voyons maintenant comment ce plan peut se concilier avec la liberté de l'enseignement, et examinons en même temps ce qui constitue cette liberté, ainsi que le monopole, quel rôle les collèges doivent jouer dans l'instruction publique, et s'ils doivent avoir quelques privilèges.

En Angleterre, il n'y a point de collèges intermédiaires entre l'instruction primaire et les universités ; l'instruction classique s'y puise entièrement dans les établissements particuliers ; pour être admis aux universités il suffit de faire preuve des connaissances requises sans qu'on s'inquiète où on les a puisées ; et comme les Anglais ne sont pas plus sots que nous, on pourrait en conclure que, puisqu'ils se passent de collèges, nous pourrions à la rigueur aussi nous en passer ; cependant, telle n'est point ma proposition, je les regarde comme éminemment utiles ; en ce sens qu'ils seront de la part du gouvernement non une spéculation, mais un moyen de répandre à peu de frais une instruction d'un ordre élevé qu'il serait difficile de se procurer ailleurs. Les collèges doivent être un bienfait pour la population, libre toutefois aux familles d'en profiter ou non ; car un bienfait imposé cesse d'être un bienfait, il devient une vraie tyrannie, et c'est le cas où nous nous trouvons par la législation universitaire. Cette législation exige que les jeunes gens justifient du grade de bachelier pour certaines études spéciales, en cela le gouvernement n'a point tort ; cette disposition forge les élèves à un travail plus assidu ; mais cette instruction dont il faut faire preuve, où faut-il la puiser ? Dans les établissements de l'université seulement ; voilà où est le véritable monopole ; monopole plus absurde que celui du tabac ; car si le gouvernement dit aux priseurs et aux fumeurs, vous n'achèterez du tabac que dans mes fabriques, au moins est-on libre d'en prendre ou de n'en pas prendre, tandis qu'on ne peut se passer de latin et de grec, sans renoncer aux carrières les plus importantes.

Beaucoup de personnes n'ont pas sur ce monopole des idées bien nettes, on ne le comprend pas généralement assez bien, et on le voit le plus souvent où il n'est pas réellement ; c'est pourquoi je crois devoir entrer à ce sujet dans quelques explications sur sa nature et sur son origine.

Lorsque Napoléon voulut faire des Français une nation de soldats, il sentit qu'il n'y parviendrait qu'en y préparant les hommes dès la jeunesse ; de là l'organisation toute militaire des collèges ; mais comme beaucoup de jeunes gens étaient élevés dans des établissements particuliers que l'on ne pouvait astreindre au même régime et que l'on ne pouvait supprimer, on chercha à les rattacher aux collèges, en les obligeant à en suivre les cours dès l'âge de 10 ans, sans distinction de vocation future. Défense fut faite aux établissements particuliers de faire des classes dans leur intérieur, autres que les classes purement élémentaires ; et comme les langues mortes avaient fait de tous temps la base fondamentale, pour ne pas dire unique, des études classiques, ce fut cette branche que le gouvernement se réserva exclusivement, en imposant en même temps l'obligation de la posséder, puisque c'est le fond de l'épreuve du baccalauréat ès-lettres. Le baccalauréat ès-sciences repose, il est vrai, sur des connaissances purement scientifiques ; mais comme on ne peut obtenir ce dernier grade sans posséder préalablement le premier, il en résulte qu'on se trouve dans la nécessité d'apprendre les langues mortes, quelque peu de dispositions qu'on ait pour ce genre d'études.

Le gouvernement se réservant l'enseignement des langues anciennes, l'a interdit à tout autre ; il fut défendu aux instituteurs primaires d'en occuper leurs élèves, sous peine de perdre leur titre ; il fut de plus défendu aux professeurs particuliers de réunir pour ce genre d'enseignement plus de deux élèves, *même des grandes personnes*, sous peine d'être

poursuivis comme tenant un établissement clandestin. La conséquence de ce privilège accordé aux collèges fût naturellement de n'être admis au grade de bachelier qu'autant qu'on eût fait des études dans un établissement du gouvernement.

Ainsi, d'un côté obligation de posséder certaines connaissances, d'un autre côté obligation d'aller puiser ces connaissances dans les collèges, et interdiction à tout autre de les enseigner publiquement, voilà le monopole universitaire. C'est donc une erreur de voir la liberté de l'enseignement dans la faculté indéfinie de créer des établissements particuliers avec ou sans garanties préalables ; cette faculté d'en créer de nouveaux existait avant 1822, et certainement le monopole n'en subsistait pas moins. Ce serait donc une déception si le gouvernement prétendait établir cette liberté, en accordant une faculté qui n'aurait aucun but, si les établissements particuliers étaient toujours restreints dans un cercle étroit pour les études ; ce serait encore une déception, si en leur accordant la faculté de tout enseigner, le gouvernement, exigeait que pour obtenir les grades, on eut pris l'instruction chez lui. Que le gouvernement exige des preuves d'un certain degré d'instruction pour être admis aux études spéciales, c'est, je crois, nécessaire ; je voudrais même, comme je l'ai dit, qu'il en exigeât pour être admis à tous les emplois ; mais qu'il suffise de faire preuve de la capacité requise, et qu'on soit libre de puiser la science partout où l'on veut, par la méthode que l'on veut, dans des études individuelles, sous un maître particulier, ou dans un établissement, à l'étranger aussi bien qu'en France ; que les collèges soient, pour arriver à ce but, une ressource offerte par le gouvernement à ceux qui veulent en profiter, et que les instituteurs particuliers, après avoir fourni les garanties que réclame la société, soient libres de diriger comme bon leur semble l'éducation de leurs élèves ; qu'ils puissent à leur gré étendre ou restreindre l'instruction chez eux, voilà ce qui constitue la véritable liberté de l'enseignement. J'observerai que si, sous ce point de vue, les collèges me paraissent nécessaires, il n'en est point de même si on les considère comme établissements à pensionnats ; sous ce rapport leur utilité peut être aisément contestée ; ils présentent même des inconvénients graves ; c'est pourquoi je voudrais qu'à l'instar des gymnases d'Allemagne¹, ils ne reçussent que des externes, à l'exception de quelques-uns exclusivement réservés aux bourses que le gouvernement accorde aux enfants qu'il se charge d'élever à ses frais. Je crois que le gouvernement y gagnerait, car ses collèges à pensionnat, lui sont plus à charge qu'à profit. Deux questions se présentent ici qui se rattachent intimement à la question de la liberté de l'enseignement ; savoir : si l'autorité doit exiger des garanties de la part de ceux qui dirigent des établissements particuliers ; ensuite, si le nombre de ces établissements doit être limité ou non. Ces deux questions sont très importantes, et l'intérêt de la société est à mon avis gravement intéressé à leur solution ; mais j'avoue que je ne les résoudrais peut-être pas dans le sens d'une liberté absolue, parce que je ne vois pas que ce soit là dessus que repose essentiellement l'abolition du monopole. Je les ai développées dans un mémoire spécial, que je ne reproduirai pas ici pour ne pas m'écarter de mon sujet ; je dirai seulement que la société a le droit d'exiger des garanties de ceux qui se chargent de former la jeunesse. On ne doit pas plus confier l'éducation au premier individu qui prétendrait posséder les qualités de l'instituteur, qu'on ne confierait sa santé au premier qui se dirait médecin sans avoir fait ses preuves. Il faut non seulement des garanties de capacité ; mais encore des garanties de moralité et d'aptitude à ces fonctions. Ce sont ces garanties que je concilie avec la liberté de l'enseignement sagement ordonnée, ainsi qu'avec celles que l'instituteur doit avoir contre les empiétements et l'arbitraire du pouvoir.

¹ Il y a plusieurs collèges royaux sur ce pied, notamment ceux de Bourbon et de Charlemagne, à Paris.